




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-654**

Séance publique du

11 juin 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210611- lmc1196593-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2021
Date de réception : mardi 15 juin 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET ' CULTURE ET LIEN SOCIAL DANS LES BOUCHES-
DU-RHÔNE 2021 ' POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE**

Le 11 juin 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/06/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Alain PARRA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Josy PIGNATEL à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Eric CHEVALIER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2021

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET « CULTURE ET LIEN SOCIAL DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE 2021 » POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans une volonté conjointe de favoriser l'accès le plus large à l'offre et la pratique culturelle, conformément à la convention d'objectifs du 8 février 2017 entre les ministères chargés de la Ville et de la Culture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte-d'Azur et les services de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances relancent en 2021 l'appel à projets à destination des publics habitant les quartiers de la politique de la ville des Bouches-du-Rhône initié depuis 2019 : « Culture et lien social ». Il s'agit de soutenir l'accès aux artistes, aux œuvres et aux pratiques artistiques pour les publics de tout âge habitant ces quartiers. L'enjeu est aussi de développer des projets artistiques construits avec les habitants, participant ainsi à la mise en place de « parcours culturels tout au long de la vie ».

Cette aide au projet permettrait au Théâtre du Bois de l'Aune de poursuivre son ancrage dans le quartier du Jas de Bouffan et dans le paysage culturel local, régional et national en développant des un projet construits dans un temps long, favorisant des formes de rencontres et d'échanges au-delà de la seule présentation d'un spectacle.

Le projet sera financé à parité par la Drac PACA et la Préfecture de Département. La subvention accordée sera fléchée principalement sur les rémunérations artistiques ou des professionnels de la culture pour les interventions auprès du public (60 € TTC / heure d'intervention). Elle ne dépassera pas 60% du coût total du projet et le montant de 10 000 €. Le Théâtre du Bois de l'Aune répond aux critères d'éligibilité au dispositif. C'est pourquoi, en complément de sa programmation financée sur sa dotation initiale octroyée par la Ville et les subventions accordées par la Drac-Paca, la Région SUD Provence-Alpes-Cote d'Azur et

le Département des Bouches-du-Rhône, le théâtre souhaite enrichir son action durant le second semestre d'un projet au titre de l'appel à projet « Culture et lien social dans les Bouches-du-Rhône 2021 » :

Le bonhomme vert : projet artistique et participatif avec Alain Béhar

Il s'agit d'une série d'ateliers d'écriture et de théâtre, avec des publics de tous âges et de toutes origines. Le sujet en est l'attention. Celle que l'on porte aux autres bien-sûr pour vivre ensemble, et toutes ces choses aussi auxquelles il faut faire attention pour se protéger, selon l'âge que l'on a, selon d'où l'on vient, où l'on vit... Cette itinérance artistique et culturelle sera développée en partenariat avec des centres sociaux et des associations aixoises engagées dans des processus de médiation, d'insertion, d'accompagnement ou de soutien, envers des personnes dites « en difficultés », à quelque titre que ce soit.

À ce titre, le Théâtre du Bois de l'Aune souhaite faire des demandes de subventions pour le compte de la Ville d'Aix-en-Provence à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Préfecture des Bouches-du-Rhône pour un montant de 10000 € maximum,

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 10000 € maximum sera adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 10 000 € ;
- **DIRE** que ces recettes seront affectées en dépense au budget de la Direction du Théâtre du Bois de l'Aune imputation 92314 611 5287 (n°astre 8010) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Élu délégué à signer tout document afférent à cette demande.

DL.2021-654 - CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET ' CULTURE ET LIEN SOCIAL DANS
LES BOUCHES-DU-RHÔNE 2021 ' POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

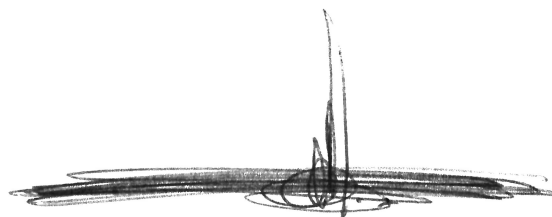
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»